



Communiqué de presse

Luxembourg, le 19 juillet 2019

Les institutions de l'UE sont généralement parées pour faire face aux comportements contraires à l'éthique, mais les règles devraient encore être améliorées, estime la Cour des comptes européenne

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont, dans l'ensemble, mis en place des cadres éthiques appropriés. Toutefois, les auditeurs ont également mis en évidence certains domaines dans lesquels la portée, la spécificité, la clarté et la qualité des orientations pourraient être renforcées et harmonisées, ainsi que des exemples de bonnes pratiques. Ils soulignent en outre qu'il conviendrait d'accroître la sensibilisation des agents au cadre et à la culture éthiques, et d'améliorer la perception qu'ils en ont.

Les cadres éthiques ont pour objet de contribuer à garantir que les comportements contraires à l'éthique soient prévenus, détectés et gérés correctement. Dans les institutions de l'UE, les dispositions en matière d'éthique s'appliquent aussi bien aux agents qu'aux membres élus ou désignés, tels que les députés au Parlement européen ou les commissaires. Elles concernent les politiques relatives aux dons et divertissements, les activités extérieures ou mandats, les conflits d'intérêts, les activités après la cessation des fonctions ou la fin du mandat au sein d'une institution de l'UE, le harcèlement et les alertes éthiques.

Les auditeurs ont apprécié si les cadres éthiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission étaient bien établis. En particulier, ils ont examiné les exigences légales de ces institutions en matière d'éthique ainsi que les procédures prévues pour les faire respecter. Ils ont également mené une enquête afin d'évaluer la sensibilisation du personnel à cette question. Ils n'ont cependant pas examiné à ce stade la manière dont les cadres éthiques avaient été mis en œuvre.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

«*Tout comportement des membres ou des agents des institutions de l'UE contraire à l'éthique, voire perçu comme tel, suscite un vif intérêt de la part du public et sape la confiance dans l'Union*», a déclaré **M. Mihails Kozlovs, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport**. «*Notre audit permettra d'aider les institutions de l'UE à améliorer encore leur cadre éthique et à réduire au minimum les risques de comportements contraires à l'éthique.*»

Les auditeurs reconnaissent que des éléments essentiels des cadres éthiques sont bien présents dans les trois institutions. Celles-ci ont mis en œuvre des politiques qui satisfont aux exigences principales, et leurs cadres éthiques sont dûment accompagnés de mécanismes d'enquête et de sanction.

Dans le même temps, les auditeurs ont relevé un certain nombre de domaines susceptibles d'être améliorés. Par exemple, ils notent que les procédures de vérification des déclarations du personnel et des membres ne sont pas établies de manière suffisamment formelle. De plus, le cadre éthique relatif aux conflits d'intérêts s'appuie largement sur les déclarations sur l'honneur en l'absence d'orientations appropriées et de procédures normalisées destinées à vérifier l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de ces déclarations.

Les auditeurs ont également constaté qu'une harmonisation ainsi qu'un meilleur partage des bonnes pratiques étaient possibles dans certains domaines. Par exemple, la valeur en dessous de laquelle le personnel peut accepter des cadeaux sans solliciter d'autorisation préalable diffère d'une institution de l'UE à l'autre, même si leurs agents sont soumis aux mêmes règles en matière d'emploi. En outre, le Conseil ne dispose toujours pas d'un cadre éthique commun pour régir les activités des représentants des États membres.

Enfin, les auditeurs ont effectué une enquête pour se faire une idée de la culture éthique du personnel de l'UE. Les résultats brossent un tableau contrasté de la sensibilisation des agents aux questions éthiques et de la perception qu'ils en ont. La plupart d'entre eux estiment qu'ils pourraient reconnaître un comportement contraire à l'éthique s'ils y étaient confrontés, même si seule une minorité a bénéficié de formations à l'éthique. Par contre, l'enquête a montré que certains agents hésitent à signaler de tels comportements.

Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations devant permettre de mieux aborder les problèmes relevés. En particulier, les institutions de l'UE devraient:

- améliorer encore leur cadre éthique;
- œuvrer ensemble pour harmoniser les éléments de leur cadre éthique et déployer davantage d'efforts pour partager les bonnes pratiques;
- accroître la sensibilisation de leurs agents au cadre et à la culture éthiques, et améliorer la perception qu'ils en ont.

Remarques à l'intention des journalistes

Les exigences légales en matière d'éthique définies par les institutions de l'UE couvrent un certain nombre d'aspects fondamentaux tels que les conflits d'intérêts de différents types (notamment en rapport avec le recrutement et les activités après la cessation des fonctions, les dons et divertissements, les activités extérieures et l'activité professionnelle du conjoint), la transparence, la lutte contre le harcèlement et les mécanismes de répression.

Le rapport spécial n° 13/2019 «Les cadres éthiques des institutions de l'UE audités: des améliorations sont possibles» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (www.eca.europa.eu).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: vincent.bourgeois@eca.europa.eu

T: (+352) 4398 47 502 / M: +352 691 551 502